

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ

Auch, le 30 octobre 2025

Halloween : interdiction temporaire de vente, détention et d'utilisation d'artifices

Alain Castanier, préfet du Gers, a, par arrêté préfectoral, décidé d'interdire temporairement,

du vendredi 31 octobre à 8 heures jusqu'au dimanche 2 novembre 2025 à minuit, dans tout le département :

- la vente, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques et de produits pétroliers inflammables ;
- la vente, l'achat et la détention de carburants dans tous récipients transportables (jerricans, bidons, etc.).

En effet, l'utilisation de ces artifices et produits est de nature à créer des troubles à la tranquillité et à l'ordre public notamment dans des lieux où se tiennent des rassemblements de personnes alors même que les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département.

En revanche, l'utilisation des artifices de divertissement par des artificiers, titulaires d'un certificat de qualification, demeure autorisée dans le cadre des spectacles pyrotechniques dûment déclarés.

Par ailleurs, pour le bon déroulement des festivités d'Halloween, le préfet recommande aux parents d'accompagner leurs enfants mineurs et appelle à la plus grande vigilance et au respect des règles de sécurité routière.

- Respectez la signalisation routière ;
- Soyez vigilants dans les zones mal éclairées ;
- Munissez-vous d'une lampe et portez des vêtements clairs ou rétro réfléchissants pour être visible la nuit ;
- Ne faites pas de blague avec les numéros d'urgences ;
- Ne prenez pas la route si vous avez bu.



**Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

